

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 619 Vœu relatif à l'ouverture d'un lieu de stockage pour les associations-ateliers à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le renforcement des déplacements non motorisés à Paris est un moyen essentiel de lutte contre la pollution et l'émission de GES ainsi qu'un levier important de la transition vers une ville apaisée, accessible et conviviale,

Considérant que Paris a la chance de pouvoir compter sur un milieu associatif dynamique en faveur de la culture du vélo et de l'émancipation par la pratique cycliste, la réparation et le réusage,

Considérant que le soutien aux associations développant et faisant vivre la culture vélo constitue un axe du Plan Vélo 2015-2020 ;

Considérant que le milieu associatif du vélo identifie comme problématique le manque d'un ou de plusieurs lieux de stockage dans notre ville pour les vélos et les matériaux récupérés et destinés à la réparation et au réusage ;

Sur proposition de Danielle Simonnet, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le Conseil de Paris se prononce en faveur de l'aménagement, dans un lieu adapté et choisi en concertation, d'un lieu de stockage pour le milieu associatif du vélo.